

Calendrier prévisionnel du permis de chasser 2019

La formation théorique dure une demi-journée au siège de la FDC88 à Epinal et la formation pratique s'effectue au cours d'une journée au niveau du centre d'examen à Vittel où se déroulera également l'examen du permis de chasser.

Toutes les informations nécessaires seront communiquées dans les convocations aux formations transmises par la FDC88 et à l'examen du permis de chasser par l'ONCFS.

Les dates ci-dessous sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées au cours de l'année. Seules les dates mentionnées sur vos convocations aux formations théorique et pratique et à l'examen du permis de chasser feront foi.

- **Session 1** : - Formation théorique : mercredi 13 février
COMPLET - Formation pratique : - du 19 au 21 mars
- 22 mars (réinscriptions)
- Examen : du 25 au 27 mars

- **Session 2** : - Formation théorique : mercredi 3 avril
COMPLET - Formation pratique : les 2, 3, 6, 7, 9 et 10 mai
- Examen : du 13 au 16 mai

- **Session 3** : - Formation théorique : vendredi 17 mai
- Formation pratique : - du 11 au 13 juin - du 18 au 20 juin
- 21 juin matin (réinscriptions)
- Examen : du 24 au 27 juin

- **Session 4** : - Formation théorique : vendredi 14 juin
- Formation pratique : du 16 au 19 juillet
- Examen : du 22 au 25 juillet

- **Session 5** : - Formation théorique : mercredi 3 juillet
- Formation pratique : - du 6 au 9 août – les 12 et 13 août
- 14 août matin (réinscriptions)
- Examen : du 19 au 22 août

- **Session 6** : - Formation théorique : vendredi 30 août
- Formation pratique : - du 1^{er} au 4 octobre – les 8 et 9 octobre
- 10 octobre matin (réinscriptions)
- Examen : du 14 au 17 octobre

- **Session 7** : - Formation théorique : vendredi 11 octobre
- Formation pratique : - du 5 au 7 novembre – du 12 au 14 novembre
- 15 novembre matin (réinscriptions)
- Examen : du 18 au 21 novembre